

2 avril 2012
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Après le succès de l'action « 100 pôles d'excellence », l'ANAP lance aujourd'hui un nouvel appel à candidatures pour 300 chefs de pôles

Le chef de pôle doit désormais jouer un rôle central dans la gouvernance d'un établissement de santé. Véritable pivot au cœur de l'organisation, il doit animer une démarche transversale essentielle à la réalisation du projet médical de l'établissement.

Cette fonction de chef de pôle requiert des qualités personnelles mais aussi des compétences techniques et managériales adaptées. C'est pour accompagner les praticiens dans la maîtrise de cette nouvelle fonction que l'ANAP a créé un dispositif alliant formation, coaching et partage d'expériences entre pairs. Après le succès de la première campagne auprès d'une centaine de chefs de pôle, 300 nouveaux chefs de pôles auront l'occasion de s'inscrire dans ce dispositif.

La poursuite d'un dispositif qui a fait ses preuves

En 2010-2011, l'ANAP a accompagné plus de 100 chefs de pôle et leurs équipes dans le cadre du projet « 100 pôles d'excellence ». Ce dispositif a permis la mise en œuvre de plus de 230 projets d'amélioration au sein des pôles participants. A titre d'exemple, ces projets ont porté sur des objectifs tels que : réduire le délai d'attente moyen aux urgences de 50%, atteindre zéro escarre de stade supérieur à deux acquise au sein du pôle. Il a par ailleurs favorisé la montée en compétences managériales des chefs de pôle. L'évaluation qui en a été faite a montré que ce dispositif avait répondu de manière très satisfaisante aux attentes des chefs de pôle. S'appuyant sur l'expérience et les enseignements tirés de ce premier dispositif, l'ANAP étend cet accompagnement à 300 nouveaux chefs de pôle dans le cadre du projet « 300 pôles d'excellence ».

Un dispositif original de formation-action qui répond aux problématiques spécifiques de chaque chef de pôle

Ce projet a vocation à permettre aux chefs de pôle engagés de développer des compétences de gestion de projet, de management et de conduite du changement afin d'améliorer leur positionnement et le portage des projets au sein de leur pôle. Les chefs de pôle bénéficieront de **sessions de formation** portant sur la gestion des ressources humaines, le pilotage médico-économique, la gestion de projet et la conduite du changement. Ils suivront par la suite un **parcours de coaching** en petits groupes destiné à les accompagner dans la réalisation de projets d'amélioration, porteurs de sens pour le pôle et les équipes. En parallèle, des **ateliers et journées thématiques** seront proposés, en cours de projet, pour favoriser les échanges et le partage d'expérience entre chefs de pôle participants. L'intérêt de la conjugaison de ces différentes modalités d'accompagnement est double : il permet de réaliser un projet défini par le chef de pôle avec son équipe tout en développant des méthodes et compétences pérennes.

Un accompagnement de proximité pendant 18 mois

L'appel à candidatures, à destination des chefs de pôle volontaires d'établissements publics ou des médecins exerçant une fonction similaire dans le secteur privé est ouvert sur le site de l'ANAP www.anap.fr jusqu'au 30 mai 2012. La sélection des chefs de pôle sera communiquée en début d'été 2012, pour un lancement au second semestre 2012. Les pôles sélectionnés seront accompagnés sur une durée de 18 mois, de façon continue dans la mise en œuvre de leur(s) projet(s).

Pour accéder au dossier de candidature, [cliquez ici](#) ou retrouvez le document sur le site Internet de l'ANAP www.anap.fr.

Pour toute question relative au dispositif « 300 pôles d'excellence », vous pouvez contacter Eva Battaglia, eva.battaglia@anap.fr et Aurélie Lebrun-Leguern, aurelie.lebrun@anap.fr

Contact presse : Christine Albessard
Tél. : 01 57 27 12 21 – Mobile : 06 26 83 62 25
communication@anap.fr www.anap.fr

A propos de l'ANAP :

(Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux)

Crée par la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, l'ANAP a pour mission d'accompagner, aux côtés des Agences Régionales de Santé (ARS), les établissements sanitaires et médico-sociaux dans l'amélioration de leur performance, afin de garantir aux patients et aux usagers l'accès aux meilleurs soins possibles.

Grâce à son expertise pluridisciplinaire, l'ANAP élabore et diffuse outils et recommandations permettant aux établissements sanitaires et médico-sociaux d'améliorer la qualité de service aux patients et aux personnes.

Cette démarche s'illustre notamment par les « contrats Performance » conclus entre l'ANAP, les ARS et les établissements, qui visent à agir sur les trois composantes de la performance : la qualité de la prise en charge des usagers, les conditions de travail et d'attractivité des personnels, et la performance opérationnelle et financière.

Basée à Paris, l'ANAP est constituée d'une centaine de collaborateurs sous l'autorité du Directeur Général, Christian Anastasy.

Plus d'informations sur www.anap.fr

Restez informés de l'actualité de l'ANAP en vous abonnant à [la Lettre de l'ANAP](#) et sur Twitter :
[@anap_sante](#)